

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



102 Rue de la République
Direction des Affaires Juridiques et
de la commande publique

N° 25299

DÉCISION

Marché afférent à des travaux de
désamiantage sur le site du mas de l'Age à
Couzeix

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5212-2 et L. 5212-10 ;
Vu la délibération n°31 du conseil communautaire du 23 novembre 2022 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;
Vu le Code de la commande publique du 30 avril 2017 et notamment son article R.2142-10 ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation, après avoir été déclarée nulle, a été organisée sur le site du mas de l'Age à Couzeix le 24/05/2024, la date limite de remise des offres étant fixée au 24/05/2024 ;

CONSIDÉRANT que le besoin et le calendrier de l'opération globale ont évolué ;

CONSIDÉRANT que les articles R.2142-1 et R.2142-2 du Code de la commande publique permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un motif légitime qui en l'espèce, tient à l'évolution du besoin ;

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée précédemment ;

DÉCIDE

Le marché subissant n° 2024-50840000-00 relatif à des travaux de désamiantage sur le site du mas de l'Age à Couzeix n'est déclaré sans suite pour motif légitime.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 24/05/2024
Pour le Président et affilés,
Affiliés : Nicolas de Bessac
Nicolas BOUTIER

Publié le vendredi 24 mai 2024

DÉCISION

Décision concernant la déclaration sans suite d'un marché afférent à des travaux de désamiantage sur le site du mas de l'Age à Couzeix

1 DOCUMENT - Publié le 24 Mai 2024



DEC_CP_25299_DESAMANTAGE_MAS_AGE.pdf
(.pdf, 212,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER